

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	04.11.2018	12h32	18.202	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste
Titre : Assurance-maladie : primes, subsides et endettement. Faire la lumière sur ce diabolique ménage à trois
<p>Contenu :</p> <p>Le groupe socialiste demande au Conseil d'État d'engager une étude susceptible de renseigner le Grand Conseil sur la nature des liens existants entre l'évolution des primes d'assurance-maladie, le montant des subsides versés et l'endettement des personnes et des ménages dans notre canton et sur les possibilités de mesures alternatives possibles. Cette étude, qui pourrait par exemple être confiée à un organisme externe type Haute école, pourrait pleinement s'inscrire en marge des travaux que le Conseil d'État mène actuellement dans le cadre de la redéfinition du dispositif des prestations sociales du canton (rapport 18.034) et/ou dans celui du rapport en cours concernant la lutte contre l'endettement.</p>
<p>Développement :</p> <p>Année après année, le rituel de mauvais goût relatif à l'annonce des hausses de primes d'assurance-maladie vient plomber le moral et le portemonnaie des Neuchâteloises et Neuchâtelois. Année après année, dans la foulée, l'État annonce qu'il ne peut pas aligner sa politique des subsides à la courbe de la hausse effective des primes, la faute à une situation financière cantonale difficile. Année après année enfin l'examen des comptes et du budget de l'État montre une augmentation du volume des poursuites engagées dans le canton, nous citons : <i>Le constat fait l'année dernière relative à la « spirale de l'endettement » reste d'actualité.</i> (Citation p. 88, tome 2, budget de l'État 2019.)</p> <p>Comme le mentionnait une émission de <i>Temps présent</i> en mars 2017 déjà, l'assurance-maladie est devenue la 2^e cause d'endettement après les impôts. L'endettement est une véritable problématique individuelle et collective. Individuelle parce qu'on sait notamment que l'endettement peut avoir des conséquences sur la santé. Comme le souligne un article de la revue <i>Reiso</i> (https://www.reiso.org/articles/themes/precarite/428-sante-et-sur-endettement-quels-liens): « Depuis plusieurs années déjà, de nombreuses études relèvent une forte corrélation entre une bonne santé financière et une bonne santé physique et mentale. » Mais au-delà de ces conséquences individuelles qui doivent bien entendu être prises en considération, c'est aussi l'impact sur la collectivité qui doit être analysé et tout particulièrement en regard de la question spécifique des primes d'assurance-maladie. Au final, n'oublions pas que les primes impayées qui aboutissent à des actes de défaut de biens doivent être payées par le canton... d'où l'histoire du serpent qui se mord la queue... Le groupe socialiste, qui s'engage par ailleurs de façon active sur les différents chantiers nationaux et cantonaux dans ce domaine, ne peut se satisfaire du constat disant que le problème mérite toute attention mais que la solution se trouve ailleurs. C'est pourquoi il demande expressément au Conseil d'État d'engager cette étude, dont la portée sur les années à prendre en considération doit être définie notamment avec l'office des poursuites en fonction des données disponibles.</p>
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Florence Nater		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Françoise Gagnaux	Dominique Andermatt-Gindrat	Baptiste Hurni
Martine Docourt Ducommun	Hassan Assumani	